

# Débroussaillant Dévitalisation des broussailles sur pied, des souches. Sélectif des graminées.



## Spicanet®

Contient :  
90 g/l de triclopyr\*,  
30 g/l de fluroxypyr\*  
sous forme de concentré émulsionnable (EC).

AMM N° 8800287\*\*

Classement : Xn - Nocif / N - Dangereux pour l'environnement

\*\*Responsable de la mise sur le marché : Dow AgroSciences Distribution S.A.S.

\* Matière active Dow AgroSciences



5 litres





# Spicanet®

# Débroussaillant Dévitalisation des broussailles sur pied, des souches. Sélectif des graminées.



## Le produit

Spicanet® permet de contrôler la végétation ligneuse ou semi-ligneuse présente lors de l'application.

Spicanet® est sélectif des graminées qui sont présentes lors de l'application et n'empêche pas l'installation de nouvelles graminées.

Spicanet®, en traitement de souches, permet d'éviter les rejets sur les souches après une coupe.

### Doses et usages autorisés

- Dévitalisation des broussailles sur pied : **1 l/hl d'eau.**
- Dévitalisation des souches : **20 l/hl d'eau.**

### Champ d'activité

Spicanet® possède un spectre d'efficacité très complet. Il agit sur toutes les espèces.

Spicanet® est sélectif des graminées implantées lors du traitement et il ne gêne pas l'installation de nouvelles graminées.

Spicanet® est utilisé pour :

- La dévitalisation des rejets des arbres ou des arbustes après une coupe.
- La dévitalisation des arbres ou arbustes sur pied.
- La dévitalisation des souches.

#### Dévitalisation des broussailles sur pied :

Spicanet® est appliqué sur végétation bien développée en croissance active de mai à septembre. Il faut éviter de traiter par période de sécheresse et attendre que la végétation redémarre avant de traiter.

Spicanet® agit plus rapidement au printemps qu'à l'automne mais l'action est aussi efficace à l'automne.

La sensibilité des plantes au Spicanet® n'est pas la même pour toutes les essences.

Cependant, la majorité des plantes sont sensibles à une dose faible : 0,7 l/ha (voir fiche technique).

#### Dévitalisation des souches :

Spicanet® s'utilise toute l'année pour la dévitalisation des souches. Les souches devront avoir une coupe récente lors du traitement sinon il faudra les rafraîchir.

Spicanet® s'utilise en dilution dans l'eau.

La sensibilité des différentes essences est la suivante :

Essences sensibles	Essences à 10% sensibles	Essences à 15% sensibles à 20%
Aulne commun		
Bouleau blanc	Charme	
Chêne Rouvre	Châtaignier	Frêne
Robinier faux acacia	Noisetier	Tilleul
Saule Marsault		



## Le mode d'emploi

### ● Préparation de la bouillie

Avant de démarrer le traitement, il est indispensable de vérifier le bon fonctionnement du pulvérisateur et de faire son étalonnage. De plus, le calcul de la surface à traiter permet de connaître la quantité de bouillie à préparer et de ne pas avoir d'excédents à éliminer en fin de traitement.

Pulvérisateur porté ou tracté, bouillie préparée dans la cuve :

- Remplir aux 3/4 d'eau la cuve du pulvérisateur.
- Agiter le bidon et verser la dose nécessaire.
- Terminer le remplissage et mettre en agitation.
- Maintenir en agitation durant tout le traitement.
- Pour visualiser le traitement, ajouter Indic à la bouillie de pulvérisation.

### ● Dose(s) recommandée(s)

Dévitalisation des broussailles sur pied : 1 l/hl.

Dévitalisation des souches : 20 l/hl.



# Spicanet®

## Débroussaillant Dévitalisation des broussailles sur pied, des souches. Sélectif des graminées.

### Recommandations particulières

- Sous l'influence de certains facteurs (vent, température, situation) Spicanet peut provoquer des dégâts sur des cultures voisines riveraines. Il faut éviter de traiter lorsqu'il y a du vent et par une température > à 20°C à l'ombre.
- Le délai de remise du bétail est de 15 jours minimum, afin de permettre une bonne migration des matières actives et d'assurer une destruction complète des plantes que le traitement pourrait rendre appétentes.
- Eviter de respirer le brouillard de pulvérisation et se laver les mains après le traitement.
- Faire attention que la pulvérisation ne soit pas en contact avec les yeux.

## Les précautions



### Précautions à prendre

#### ● Au cours du stockage

- Conserver le produit dans son emballage d'origine, dans des locaux fermés à clé, à l'écart de tout aliment et boisson y compris ceux pour animaux et hors de portée des enfants. Les locaux doivent être frais et ventilés.

#### ● Au cours de l'emploi

- Ne préparer que la quantité de bouillie nécessaire.
- Porter des vêtements, des gants et des lunettes de protection.
- Ne pas boire, ne pas manger, ne pas fumer pendant l'utilisation.
- En cas de contact ou de projections accidentelles, se laver immédiatement. En cas d'irritation ou de malaise appeler un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Lors du remplissage de la cuve, rincer soigneusement (3 fois) les bidons vides et vider l'eau de rinçage dans la cuve; les égoutter, les percer et les éliminer selon la législation en vigueur.
- Traiter en absence de vent.
- Ne pas pulvériser à moins de 5 mètres des cours d'eau, de plans d'eau, de canaux d'irrigation.
- Ne jamais vider les fonds de cuve dans un égout, une cour, un fossé ou près d'un point d'eau.
- Pulvériser les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur une surface perméable traitée après les avoir dilués 5 fois pour éviter le surdosage et éliminer les fonds de cuve et les eaux de rinçage par épandage sur le lieu de traitement après les avoir dilués 5 fois ou gérer les effluents phytosanitaires dans un système reconnu par le MEEDDAT (Phytobac N° PT 06010).
- Dangereux pour les organismes aquatiques.

#### ● Après emploi

- Délai de rentrée : 48 h.
- Conserver les produits ou les reliquats dans l'emballage d'origine, à l'abri de la lumière et au frais.
- Eliminer les emballages en respectant la réglementation.

## ● Collecte des emballages

Éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique. ADIVALOR : tous les lieux et dates de collecte des emballages vides de produits phytosanitaires (E.V.P.P.) et produits phytosanitaires non utilisés (P.P.N.U.) sur :

- Site : [www.adivalor.fr](http://www.adivalor.fr)
- Email : [infos@adivalor.fr](mailto:infos@adivalor.fr)
- N° AZUR : 08 10 12 18 85

La gestion des effluents est réglementée (voir arrêté ministériel du 12.09.2006).

Avec les bonnes pratiques le Phytobac® EV préserve la qualité de l'eau en réduisant les pollutions ponctuelles\* lors des rinçages et lavages du matériel.

## LES BONNES PRATIQUES PHYTOPHARMACEUTIQUES

Le respect des bonnes pratiques phytopharmaceutiques est un gage de responsabilité et de bonne utilisation des produits phytosanitaires. Les respecter, c'est limiter l'impact sur l'environnement.

1		Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.
2		Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi avant utilisation.
3		Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).
4		Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.
5		Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif anti-débordement).
6		Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve, ou utiliser l'incorporeur.

7		Ne pas traiter les cours d'eau et fossés en eau. Appliquer la bouillie par temps calme, sans vent fort pour éviter toute dérive de pulvérisation vers les points d'eau en zone de captage.
---	--	--

8		Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.
---	--	--

9		Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.
---	--	---

10		Recycler les emballages dans le cadre des collectes.
----	--	--

Bayer vous propose un 11<sup>ème</sup> geste pour la gestion des effluents :

11		Gérer les effluents phytosanitaires avec un système reconnu efficace par le MEDDTL** : Phytobac® EV. 11 <sup>ème</sup> Geste Responsable et Professionnel.
----	--	--

\* Pollutions générées par de mauvaises manipulations ou en absence de Bonnes Pratiques.  
 \*\* MEDDTL : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.

© Phytobac : Marque déposée et cahier des charges  
 Bayer CropScience, savoir faire certifié ISO 9001 v 2000.

**IMPORTANT** : Les indications d'emploi inscrites sur nos notices et étiquettes sont établies d'après les résultats d'essais officiels et privés qui se sont montrés les plus constants dans la pratique. Elles ne constituent pas de règles absolues, mais des recommandations générales qui doivent être adaptées au cas particulier de tout traitement, en raison de nombreux facteurs qui échappent à notre contrôle, tels que nature du sol local, variétés végétales, conditions atmosphériques particulières, matériel et conditions d'application. Aussi nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats et conséquence de cette adaptation, même à défaut de contre-indications. L'utilisation, en dehors de notre contrôle, laisse au compte de l'utilisateur les risques éventuels inhérents au stockage, à l'emploi et à la manipulation de nos produits.

En outre, l'utilisateur doit également s'assurer, en cas de traitements successifs, de la compatibilité des produits utilisés.

De ce fait, notre responsabilité est expressément limitée à la fourniture de spécialités contrôlées, légalement autorisées à la vente et conformes à la formule indiquée sur l'emballage.

Ce document est imprimé sur du papier certifié issu de forêts gérées de manière responsable chez un imprimeur dépositaire de la marque Imprim'Vert.



[www.club-vert.com](http://www.club-vert.com)

Bayer Service **infos** Espaces Verts  
 N°Vert 0 800 008 401  
 APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



Bayer S.A.S.  
 Activité Espaces Verts  
 16 rue Jean-Marie Leclair - CS 90106  
 69266 LYON CEDEX 09 - FRANCE

Tél. : 04 72 85 42 93  
 Fax : 04 72 85 42 89



**Spicanet®**